

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD862

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 38 BIS A

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières »,

les mots :

« Autorité de régulation des transports ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 7, à la première phrase de l’alinéa 8, à l’alinéa 42, à la première phrase de l’alinéa 45, à la première phrase de l’alinéa 53, aux alinéas 56, 57 et 59, aux première et dernière phrases de l’alinéa 60 ainsi qu’aux alinéas 61, 63 et 67.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise à jour du nom de l’Arafer en Autorité de régulation des transports à partir du 1^{er} octobre 2019.